

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 29 mars 2007, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Yves Houriet, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Yves Houriet ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres présents. Il salue M. Stéphane Boillat, maire, ainsi que les membres du Conseil municipal. Il est constaté l'absence de Mme Nicole Leblois, conseillère municipale. Celle-ci étant retenue pour des raisons professionnelles, elle a adressé ses excuses au président. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse.

M. Yves Houriet demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

M. John Buchs, Rad. : "Au nom de la fraction radicale, nous proposons que le point 11 soit passé en deux parties afin d'avoir une parfaite transparence. Il y a deux décisions différentes. La première concerne Les Pontins jusqu'au Chasseral et la deuxième concerne une ou deux rues de Saint-Imier. Nous souhaiterions la formulation suivante : "Point 11 a) Cantonnalisation de la route de Chasseral, des Savagnières au col de Chasseral, votation d'un crédit extraordinaire de Fr. 61'620.- – décider du mode de financement, b) Transfert du tronçon des routes communales, rue du Vallon, rue de la Gare, rue de la Suze dans le réseau des routes cantonales – décision."

Au vote, la proposition formulée par M. John Buchs, Rad, est acceptée à l'unanimité.

### 1. Appel

Sont présents : M. Yves Houriet (Rad.), M. John Buchs (Rad.), M. Christian Schluep (Rad.), M. Vincent Brahier (Rad.), M. Cornelio Fontana (Rad.), M. Eric Schweingruber (Rad.), M. Daniel Müller (Rad.), M. Roland Amstutz (Rad.), M. Fédéric Bürki (Rad.), Mme Joëlle Häller (Rad.), M. Juan Carlos Gutierrez (Rad.), Mme Danièle Kiener (Soc.), M. François Nyfeler (Soc.), M. Patrick Linder (Soc.), M. Vincent Scheidegger (Soc.), Mme Christiane Baur Widmer (Soc.), M. Johan Wermeille (Soc.), M. Clément Strahm (Soc.), M. Vital Carnal (Soc.), M. Patrick Tanner (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Mélanie Erard (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jean-Marie Boillat (AJU), M. Pierre-Yves Baumann (FC).

Sont excusés : M. Walter Von Kaenel (Rad.), M. Eric Achermann (Rad.), M. Jean-Pascal Luthi (Soc.), Mme Henriette Zihlmann (AJU).

L'ordre du jour se présentera de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2007
3. Communications du président et du maire
4. Motions et interpellations
5. Réponses aux motions et interpellations
6. Petites questions
7. Réponses aux petites questions
8. Rapport final de la commission d'étude pour le traitement de la motion "Création d'une nouvelle commission permanente – Commission de la jeunesse" – décision

9. Nomination de quatre membres au sein de la commission temporaire de la jeunesse
10. Nomination d'un membre au sein de la commission de l'équipement en remplacement de M. Vincent Brahier
11. a) Cantonisation de la route de Chasseral, des Savagnières au col de Chasseral, votation d'un crédit extraordinaire de Fr. 61'620.- – décider du mode de financement  
b) Transfert du tronçon des routes communales rue du Vallon, rue de la Gare, rue de la Suze dans le réseau des routes cantonales – décision
12. Votation d'un crédit d'engagement de Fr. 123'740.-, figurant à raison de Fr. 120'000.- au budget des investissements, pour la réfection de la conduite de gaz de la rue de Châtillon, ceci en coordination avec les travaux PGEE – décider du mode de financement
13. Votation d'un crédit d'engagement de Fr. 112'980.-, ne figurant pas au budget des investissements, pour la réfection de la conduite de distribution d'eau potable de la rue de Châtillon, ceci en coordination avec les travaux PGEE – décider du mode de financement
14. Divers et imprévu

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2007

M. Patrick Linder, Soc., demande une modification à la page 27 du procès-verbal. Le mot "romains" est erroné, il s'agissait du mot "romands". La phrase exacte est la suivante : *C'est un sujet qui est complexe, qui concerne plusieurs enjeux qui sont régionaux, cantonaux, trans-cantonaux, et voire même des enjeux romands, du moins tels que compris dans le cadre de la HES-SO.*"

Avec cette modification le procès-verbal est accepté à l'unanimité

## 3. Communications du président et du maire

M. Yves Houriet, président, déclare : "Le 1<sup>er</sup> mars 2007, j'ai eu le privilège de vous représenter lors des festivités du 175<sup>ème</sup> anniversaire des Montres Longines. Traduite par l'inauguration d'une aile supplémentaire du musée Longines. Je tiens à remercier les dirigeants, M. Walter Von Kaenel en particulier, ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré de près ou de loin à l'organisation de cet anniversaire qui a été un succès sur tous les points. Le 22 mars 2007, M. Thierry Egli, notre premier vice-président, a représenté le Conseil de ville à la remise des mérites imériens à la salle de spectacles. Un grand remerciement aux personnes qui organisent cette manifestation. Je crois que M. Thierry Egli, vice-président, a eu énormément de plaisir lors de ces festivités. Pour ce qui est de la demande de M. Jean-Marie Boillat concernant la rencontre des bureaux du Conseil de ville étant donné qu'il y a 140 ans ce conseil a vu le jour pour la commune de Saint-Imier, j'ai pris contact avec les autres bureaux du Conseil de ville. Normalement l'année 2007 est réservée à la commune de La Neuveville. Je vais voir avec M. Carbone s'il y a une possibilité de permutation. Je vous en parlerai lors de la prochaine séance du mois d'avril."

M. Stéphane Boillat, maire, apporte les communications suivantes : "Syndicat de l'Hôpital du district de Courtelary : Le canton a racheté au syndicat de l'Hôpital du district de Courtelary les bâtiments de l'hôpital pour un montant net de Fr. 4,5 millions de francs. Le syndicat devrait décider ce soir de vendre l'immeuble du personnel pour un montant de 1,3 million de francs. Le syndicat, avec l'appui des communes, a décidé de verser Fr. 390'000.- à l'Hôpital du Jura bernois, pour permettre l'achat d'un scanner à Saint-Imier, équipement indispensable si l'on veut maintenir des services de qualité et les urgences à Saint-Imier. Compte tenu de ces éléments et après prise en compte de l'ensemble des dettes du syndicat, celui-ci dispose d'une fortune nette de Fr. 2'886'000.-. Etant donné qu'il

n'aura plus d'activité, le Syndicat sera dissous, et sa fortune répartie entre les communes membres en proportion de leurs contributions au Syndicat pendant ces dix dernières années. C'est ainsi un montant de Fr. 919'552.- qui sera versé à Saint-Imier.

Ecole primaire : les travaux de rénovation de l'école primaire commenceront prochainement. Les combles seront transformés, et un ascenseur installé. Afin d'éviter de trop grandes perturbations dues aux travaux, les 4 classes situées sous les combles seront déplacées d'avril à juin 2007 dans le bâtiment des Rameaux. Sur préavis de la commission de construction, composée de la commission de gestion des bâtiments et d'une représentation de l'école primaire, et de la commission des finances, le Conseil municipal a décidé d'entreprendre la rénovation de ces 4 classes pendant cette période. De la sorte, les quatre classes concernées et libérées durant les travaux seront totalement rénovées dès cet été.

Route cantonale : des contacts ont eu lieu avec les responsables cantonaux au sujet de la réfection de la route cantonale. Il en ressort, pour l'essentiel, que les travaux se dérouleront en plusieurs étapes annuelles. En l'état, la planification est la suivante :

2008 : tronçon du Pont de Sépastol à l'Hôtel Erguël ;  
 2009 : tronçon de l'Ecole d'ingénieurs à Rte de Sonvilier 22 ;  
 2010 : tronçon de la Rte de Sonvilier 22 au Cefops ;  
 2011 : tronçon de Francillon 2 à l'Ecole d'ingénieurs, et  
 2012 : tronçon de l'Hôtel Erguël à Francillon 2.

La commission d'organisation du territoire est chargée d'examiner les aménagements possibles que l'on pourrait profiter de réaliser à l'occasion de ces travaux. Le service de l'équipement et celui des travaux publics examinent l'ensemble des travaux qui devront être réalisés en même temps que la route cantonale. Vos représentants au sein des commissions concernées (équipement et organisation du territoire) suivront ce dossier.

Grockland : une entrevue avec les responsables de l'association Grockland a eu lieu le 26 mars 2007. Nous avons pu être informés de l'état d'avancement de ce dossier, et du travail que l'association devait encore réaliser pour finaliser son projet. Il a été convenu que les organes compétents de la communes (commissions concernées, Conseil municipal, Conseil de ville puis Corps électoral), ne seraient amenés à se prononcer sur la cession du bâtiment des anciens Abattoirs que lorsque le projet sera suffisamment abouti, y compris s'agissant de son financement. Il est ainsi possible que la votation populaire n'intervienne pas en juin, mais ultérieurement.

Enfin, nous avons pris congé aujourd'hui de M. Mario Gallina, chef des services techniques, une fonction qu'il a occupée dès le 1<sup>er</sup> juillet 1970 et jusqu'en septembre 2006, date de l'entrée en fonction de son successeur à qui il a transmis son savoir. M. Mario Gallina aura occupé avec sérieux et dévouement, une fonction clef au sein de la Municipalité. Toujours à l'écoute, il a mené ses services complexes avec une très grande compétence, veillant à ce qu'ils se trouvent toujours à la pointe. Il a transmis tant à l'exécutif qu'au législatif des informations claires, des rapports précis, et surtout sa foi et sa conviction que des services tels que l'eau, le gaz et l'électricité, servant au bien commun, doivent appartenir à tous et demeurer ce qu'ils sont : des services publics. Nous le remercions ici vivement pour toute son activité. Nous nous réjouissons de pouvoir compter très partiellement sur lui pendant quelques temps encore, puisque, par le brevet qu'il a, il permettra à nos services de continuer à effectuer des installations intérieures, et ainsi d'apporter une aide très appréciée pour l'Imériale, le Comptoir imérien ou Noël ensemble par exemple."

#### **4. Motions et interpellations**

M. Yves Houriet, président, informe qu'il n'a pas reçu de motion.

M. Cornelio Fontana, Rad., donne connaissance d'une interpellation : "Cantonisation du Centre de formation des professions de la santé de langue française du canton de Berne (CEFOPS). Le CEFOPS est actuellement une institution de droit privé sous la forme

juridique d'une fondation. L'école sera cantonalisée selon toute vraisemblance au 1<sup>er</sup> août 2008. Cette école joue un rôle important pour tous les francophones du canton qui au terme de leur scolarité obligatoire choisissent une formation initiale au niveau secondaire 2, dans les domaines de la santé et du social. L'école forme actuellement des assistants et assistantes en soins et santé communautaire (ASSC), ainsi que des assistants et assistantes socio-éducatif (ASE). L'école dispose également d'une filière de maturité professionnelle orientation santé-sociale et propose de nombreux cours de formation continue. L'école est indispensable pour la formation du personnel qualifié des nombreuses institutions de la santé et du social de notre région. Sa localisation à Saint-Imier, vu la proximité de l'HJB SA, n'a jamais été remise en question par le canton. Lors de la cantonalisation des écoles professionnelles dans le canton, ce dernier a racheté tous les bâtiments nécessaires aux écoles professionnelles, pour Saint-Imier les bâtiments de la rue de la Clef 44 et 46 utilisés par le CPAI -JB, ainsi que le bâtiment de l'école de commerce ont été rachetés par le canton. Le canton a également acheté en 2005 le bâtiment Flückiger à la rue Pierre-Jolissaint 37, afin de disposer de locaux supplémentaires nécessaires au développement du CPAI-JB et de l'école d'ingénieurs. Par conséquent, nous demandons au Conseil municipal d'intervenir auprès du canton pour lui proposer l'achat du bâtiment communal occupé par le CEFOPS à la route de Sonvilier 3. Il est utile de rappeler qu'entre la première visite de l'immeuble Pierre-Jolissaint 37 par les responsables de la Direction de l'instruction publique et la signature de l'acte devant notaire, six mois ont suffi. L'achat du bâtiment par le canton serait également une garantie pour le maintien du CEFOPS à Saint-Imier."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Le Conseil municipal va certainement suivre les conseils de M. Cornelio Fontana, Rad. Je vous rappelle toutefois que selon le Règlement d'organisation de la commune, tout ce qui est dans le patrimoine financier est considéré comme un placement. Il s'agit de l'article 16. Donc, si nous devons voter pour 1 million, nous irons devant le peuple. Nous avions déjà dû faire ceci pour le bâtiment de Crescentia S.A., nous avions réussi à mettre sur place une votation en deux mois, l'exercice pourra être répété."

M. Cornelio Fontana, Rad., remercie le conseiller municipal pour cette information.

M. John Buchs, Rad., donne connaissance d'une deuxième interpellation : "Il s'agit d'un problème de représentation de la commune au Conseil d'administration de GANSA. Le gaz naturel est une énergie d'avenir et qui présente de nombreux avantages pour l'environnement en particulier. Contrairement au marché de l'électricité qui se libéralisera en deux temps, d'abord pour les grands consommateurs dès 2008, puis cinq ans plus tard pour les ménages, il n'en sera pas de même pour l'industrie gazière. Saint-Imier devra donc toujours s'approvisionner auprès de son fournisseur GANSA, (Gaz neuchâtelois SA) Actuellement GANSA dessert 21 communes dont Saint-Imier. Saint-Imier a acheté à GANSA pour l'exercice 2005-2006 (du 1<sup>er</sup> octobre 2005 au 30 septembre 2006) 34'831'099 kWh, ce qui représente 3,74 % des ventes de GANSA. A la lecture du rapport de gestion de GANSA pour l'exercice 2005-2006, on constate que le Conseil d'administration est composé de plusieurs représentants issus de Conseils municipaux, soit les Conseils municipaux de Neuchâtel, du Locle, de La Chaux-de-Fonds, Fleurier et Bevaix. Bien que la commune soit parmi les "petits" clients et actionnaires, notre parti estime que nous avons le droit de revendiquer un siège au Conseil d'administration où les décisions stratégiques (en particulier dans le domaine financier) et la fourniture de gaz sont prises. Cette demande est également justifiée du fait que GANSA dispose du monopole pour la fourniture du gaz à Saint-Imier et qu'il en sera encore ainsi pour longtemps. Il s'agit de défendre les intérêts de notre commune et des consommateurs, petits ou grands afin que cette énergie indispensable puisse être vendue à un prix compétitif à nos clients et que notre réseau puisse poursuivre un développement harmonieux en augmentant le nombre de ses clients. Nous proposons qu'une lettre signée par le Conseil de ville et le Conseil municipal soit envoyée au président du Conseil d'administration, M. le Conseiller d'Etat Fernand Cuche,

en indiquant que nous demandons que cette requête soit prise en compte pour la prochaine assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en février 2008."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je dirais tout d'abord que, comme l'a laissé entendre M. John Buchs, Rad., la Municipalité ne possède que 40 actions, qui ne représentent 0,2 % de l'entier du capital de Gansa ! Par rapport à ce pourcentage, les petites communes neuchâteloises elles sont à 3,12 % du capital. Selon les renseignements pris aujourd'hui auprès de la société Gansa, dans le cadre de la réalisation du projet SIRUN, les trois villes du Locle, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel devront se prononcer sur la fusion de leurs services industriels et de Gansa très prochainement. La vente de la partie haute-pression est en cours. Une assemblée des actionnaires est prévue le 20 juin 2007. Le canton de Neuchâtel est majoritaire au sein de Gansa et soutient la création de ce réseau SIRUN. Il est probable que la restructuration devienne effective avant la fin de l'année 2007. Les actionnaires minoritaires de Gansa auront alors la possibilité de récupérer leurs avoirs, soit de devenir des actionnaires de SIRUN. Pour Saint-Imier, dans l'optique de la future collaboration, si nos intérêts nous amènent à collaborer avec le SIRUN, il serait bien de rester actionnaire de cette société et le cas échéant de revendiquer un siège au futur Conseil d'administration. Des démarches allant dans ce sens ont eu lieu lors de l'assemblée ordinaire des actionnaires de Gansa en date du mercredi 1<sup>er</sup> février 2007. Toutefois, j'aimerais relativiser un peu en disant que compte tenu des 0,2 % d'actions en notre possession, cette tentative sera délicate. Je pense que l'on peut accepter l'idée dans l'état actuel des négociations pour la création de ce projet SIRUN et projeter d'envoyer une lettre au Conseil d'administration de Gansa en allant dans le sens de l'interpellation."

M. John Buchs, Rad : "Je vous remercie pour la réponse et j'en suis satisfait. Je constate que le Conseil municipal fera preuve de volontarisme, ce que j'apprécie, et que si l'actionnariat est une chose, la consommation en est une autre. Nous ne sommes pas le plus petit consommateur parmi les 21 communes. Il faut aussi tenir compte de ceci parce qu'on négocie des choses importantes lors du Conseil d'administration, c'est là que les décisions se prennent. Je remercie le Conseil municipal et en particulier M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, pour les efforts qui sont consentis et je me réjouis de voir un membre du Conseil municipal siéger au sein du Conseil d'administration du SIRUN."

M. Vincent Brahier, Rad : "Voici une interpellation concernant la police municipale. Notre police municipale doit effectuer un certain nombre de tâches. Comment peut-elle assumer ses mandats en sachant qu'il y a un manque d'effectif dû à diverses raisons connues ? Suite aux résultats des votations cantonales du 11 mars 2007 sur la question de la "police unique", que va-t-il advenir de nos employés de la police municipale ? Seront-ils intégrés à la police cantonale ? Resteront-ils employés au sein de la commune, et si oui, de quelle manière seront-ils occupés ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous sommes effectivement confrontés à un manque d'effectif, particulièrement depuis la fin de l'année passée. Afin d'assurer la mission de la police, plusieurs dispositions ont été prises. Les agents ont effectué des heures supplémentaires importantes. Ensuite, le service de piquet a été analysé : ce service est dévoreur de temps, par les compensations qu'il implique. Nous avons constaté une très nette baisse des sollicitations en dehors des heures de travail normales de la police depuis l'automne passé. Aussi, nous avons sélectionné certaines périodes a priori les moins chargées, et libéré les agents du piquet à ce moment. La police cantonale intervient alors et, si nécessaire le maire. Cela n'a pas été le cas à ce jour. Nous avons cependant prévu un entretien avec les responsables de la police cantonale pour organiser au mieux la présente période et pour préparer le passage au nouveau modèle de la police unique. S'agissant de la police unique, on peut dire ceci : toutes les tâches effectuées par la police municipale ne seront pas automatiquement reprises par la police cantonale. Certaines le

seront, d'autres pourront l'être et les dernières devront être effectuées par la commune. Il s'agit désormais d'estimer le temps requis par l'exécution de ces tâches, puis d'établir l'organisation adéquate. La police municipale intercommunale dispose normalement de 4 postes. On sait cependant que dès janvier 2008 les contrôles des denrées alimentaires, qui prennent du temps, seront repris par le laboratoire cantonal, ce qui déchargera nos agents. Nous devons également examiner avec les communes de Sonvilier et de Renan si elles souhaitent poursuivre la collaboration dans le cadre de la nouvelle loi. Une première approche très grossière donne à penser que l'exécution des tâches laissées aux communes pourrait correspondre à deux postes de travail (il s'agit, par exemple de : sécurité des chantiers, sécurité aux abords des écoles, contrôles du stationnement, conduites de personnes au Tribunal et surtout à l'Office des poursuites qui sera centralisé à Moutier, prévention). D'autres tâches de sécurité (intervention lors de manifestations, en cas d'agression dans un ménage, etc.) seront du ressort de la police cantonale, moyennant versement d'une contribution cantonale dans certains cas. Les agents dûment formés pourront être repris par la police cantonale, pour autant en principe que les prestations achetées par la commune correspondent à un équivalent emploi. Les agents qui demeureront communaux ne pourront plus s'appeler "police".

C'est dans le but de préparer cette transition, dans tous ses détails, que le Conseil municipal a prévu une rencontre avec la police cantonale. Je souhaite encore préciser que, suite à la mise au concours, un seul agent formé avait postulé, et qu'il a retiré sa candidature suite à l'acceptation par le peuple de la nouvelle loi cantonale."

M. Vincent Brahier, Rad., remercie pour la réponse.

M. John Buchs, Rad. : "J'ai encore une interpellation. Il s'agit d'un problème d'information : L'article 4 du Règlement d'organisation de la commune de Saint-Imier précise ce qui suit : Les organes et l'administration informent la population pour autant qu'aucun intérêt public ou privé, prépondérant, ne s'y oppose. Ils fondent, c'est-à-dire le Conseil municipal et l'administration, leur politique d'information sur le principe de la transparence. Pour le surplus la loi cantonale du 2 novembre 1983 sur l'information du public fait foi. En effet, à son article 2, la loi précise qu'elle s'applique à toutes les autorités du canton et des communes. A son article 14, il est précisé les autorités informent sur leurs activités, créant ainsi les conditions d'une libre formation de l'opinion. L'information est fournie d'office ou sur demande. Nous souhaiterions obtenir les informations suivantes afin que la population et les membres de notre conseil disposent de renseignements précis :

1. Dans une décision rendue dernièrement suite à un recours concernant l'introduction de la zone bleue à la rue Agassiz, le préfet du district de Courtelary écrit ce qui suit : "il n'est plus nécessaire d'afficher les publications dans la lanterne". Cette affirmation concerne-t-elle toutes les publications officielles de la commune ou seulement une partie de ces dernières, et si oui lesquelles ?
2. Le règlement sur les élections et votations de notre commune précise à son article 16 : "le préposé au registre des électeurs doit afficher immédiatement dans les lanternes publiques les résultats de chaque scrutin". Cette obligation est-elle encore valable par rapport à la prise de position du préfet ?
3. Dans une réponse adressée à la commission de gestion suite à une question au Conseil de ville relative à la publicité des prêts économiques, le préposé cantonal à la protection des données répond ce qui suit : "par analogie à ce qui est prévu pour le Grand Conseil, les communes doivent accorder aux membres de leur parlement un droit de consultation plus étendu que celui prévu par la législation relative à l'information. Ce droit étendu est lié à l'obligation de respecter le secret de fonction."

Selon le préposé cantonal l'étendue de ce droit doit être fixé dans le Règlement du Conseil de ville. Nous prions le Conseil municipal de nous indiquer quels sont les droits supplémentaires dans le domaine de l'information qui pourraient être accordés aux membres du Conseil de Ville ?

4. La lanterne publique au Sud de la Collégiale en raison de la condensation et de l'absence d'éclairage ne donne pas une image d'une "Terre d'énergies", aussi nous

demandons qu'on veille à un affichage structuré et qu'on y installe l'électricité."

M. Stéphane Boillat, maire : "Pour apporter une réponse aussi claire que possible, il faut distinguer plusieurs situations :

Information générale : le Conseil municipal transmet régulièrement à la presse des communiqués de presse, qui sont reproduits dans la Feuille d'avis. Il organise en outre régulièrement des conférences de presse pour les objets particulièrement importants.

Les publications officielles : la loi du 18 janvier 1993 sur les publications officielles prévoit que les feuilles officielles d'avis sont les organes de publication officiels des communes et que ces feuilles officielles doivent être distribuées en tout ménage. C'est ainsi que la Feuille officielle du district de Courtelary a été créée en 2002, et que tous les avis officiels de la commune doivent y être publiés (ex : décision sujette à référendum). Dans ce cadre, la lanterne communale n'a plus de rôle dans la publication officielle, telle que la loi l'exige. En effet, la loi cantonale qui a imposé des feuilles officielles distribuées en tous ménages a voulu éviter qu'une publication dans une seule lanterne, à laquelle tout le monde n'a pas forcément aisément accès, ne puisse être juridiquement valable. Toutefois, rien n'empêche la commune de conserver également ce mode de publication, si le droit communal le prévoit. Tel est le cas du règlement sur les votations et les élections.

Décision : la décision rendue par le Préfet concerne une décision du Conseil municipal, par laquelle il arrête des mesures de circulation. Les décisions doivent être adressées aux intéressés directement. Toutefois, selon la loi, lorsque le cercle des intéressés n'est pas précisément établi, ou qu'ils ne peuvent pas être tous connus, la décision doit être publiée dans la feuille officielle, ce qui a été fait.

Conseil de ville : les membres du législatif peuvent poser des questions et déposer des interpellations. Le Conseil municipal doit évidemment y répondre. Toutefois, il peut être limité dans sa possibilité par d'autres droits. Ainsi, il est possible que le secret de fonction, la protection des données, la protection de la personnalité interdisent au Conseil municipal de répondre à une question trop précise. Pour connaître l'étendue des droits des membres du législatif, il faut donc connaître les questions posées. C'est uniquement de cas en cas que l'on peut déterminer si une réponse est possible, cas échéant après avis de droit. Pour reprendre l'exemple des prêts économiques, si la question a trait au nombre de prêts et au suivi des remboursements en général, le Conseil municipal pourra répondre. Par contre, s'il s'agit d'un prêt individualisé, il ne pourra pas répondre en séance publique, sauf si l'intéressé est d'accord, mais un conseiller de ville pourra, sous le sceau du secret de fonction, consulter cette information. J'espère avoir éclairé vos lanternes."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Concernant l'éclairage de la lanterne, je vous rappelle que cet éclairage a été remis en service en 1991 par M. Cédric Sommer, alors apprenti et actuellement devenu chef de l'électricité. Il fonctionnait avec un câble provenant du réseau de l'éclairage public. Avec cette remise en marche, il s'est avéré qu'il y avait encore plus de condensation et que donc la lanterne devenait opaque. Des trous ont été percés pour éviter la condensation, avec un résultat mitigé. La seule solution aujourd'hui, c'est un système complet avec un chauffage et une ventilation qui coûterait environ Fr. 20'000.-. La commission de l'équipement se saisira de votre interpellation et étudiera une solution adéquate."

M. John Buchs, Rad : "Je remercie M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement. J'espère qu'on pourra résoudre ce problème hautement technique puisqu'en 1969 on a pu aller sur la lune, alors j'espère qu'à Saint-Imier on puisse avoir une lanterne lisible. Pourquoi ne pas demander la collaboration de la Haute Ecole Arc éventuellement et du Polytechnicum ? En ce qui concerne la réponse donnée par M. le maire, je le remercie pour le détail. Je souhaitais qu'on puisse avoir une fois une information. Je relève que nous n'avons pas remis en question l'information du Conseil municipal à la population. Ce que nous souhaiterions connaître, c'est l'étendue des droits du Conseil de ville. Un conseiller de ville a des droits plus étendus puisqu'il est élu au premier degré. Je demande au Conseil municipal de relever dans un prochain communiqué de presse que ce qui est prioritaire

c'est la Feuille Officielle et non plus la lanterne. Bon nombre de personnes, qui ont l'âge canonique que j'ai, pensent toujours que c'est la lanterne qui fait foi. La lanterne était un endroit où les gens se réunissaient pour discuter des délibérations du Conseil municipal. Il me paraît important qu'on rappelle à deux ou trois reprises, aux citoyens, que c'est la Feuille Officielle qui fait foi et que la lanterne est là pour informer mais également pour rappeler le passé."

M. Patrick Linder, Soc, informe qu'un des prolongements de la lanterne peut être le site internet de la Municipalité.

M. Stéphane Boillat, maire : "Je pense que l'on va inscrire dans la lanterne que seuls les avis de la Feuille Officielle font foi. Les communications du Conseil municipal sont en principe être reprises sur le site internet. Toutefois, ceci n'est pas un mode de publication officiel. Il s'agit d'une information."

M. Jean Luc Berberat, AJU, prend la parole afin de présenter une interpellation : "Hébergement de quatre classes d'école primaires aux Rameaux suite aux travaux de réfection du bâtiment de l'école primaire : quatre classes seront provisoirement hébergées aux Rameaux dès le 23 avril prochain. Or, dans un article paru dans Le Journal du Jura du 26 février dernier, M. Michel Ruchonnet, responsable du dossier bâtiments au sein du Conseil de la paroisse réformée de Saint-Imier, se demandait comment la Municipalité avait obtenu le feu vert de l'AIB (Assurance immobilière du canton de Berne), en ne recourant qu'à de menus travaux, alors que la même AIB avait interdit à la paroisse d'accueillir simultanément plusieurs personnes dans ce bâtiment sous prétexte qu'il ne répondait plus aux normes de sécurité en vigueur. Pour que les salles puissent être utilisées, il aurait fallu procéder à plusieurs réaménagements, dont l'installation de portes coupe-feu pour la bagatelle de 40'000 francs. Quelque peu inquiets pour nos enfants et pour le moins surpris par ces décisions a priori contradictoires, je me permets à mon tour de demander quelques éclaircissements au Conseil municipal. Le bâtiment tel qu'il est aujourd'hui est-il sûr à 100 % ? Quels travaux ont été entrepris pour qu'il réponde aux normes prescrites par l'AIB ? Pourquoi les critères varient-ils en fonction des utilisateurs ? Les écoliers méritent-ils moins de protection que les paroissiens aux yeux de l'AIB ?"

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Concernant ce bâtiment, lorsque je me suis approché de M. Michel Ruchonnet, c'est la première chose qu'il m'a dite. Il a tout de suite dit que ce bâtiment n'est pas conforme aux normes AIB. Lorsqu'on a rencontré l'AIB, on nous a expliqué ce qu'il fallait faire pour que le bâtiment soit conforme. On nous a mentionné les travaux à faire, les signalisations à mettre, on nous a même donné des autocollants à disposer. Suite à cela, j'ai demandé une confirmation par écrit. Le lendemain j'avais une lettre de l'AIB qui mentionnait les aménagements à faire. A partir de là, nous avions l'avis d'un professionnel et en effet M. Michel Ruchonnet était surpris, mais nous avons eu toutes les autorisations. L'argument de l'AIB a été de dire que c'était provisoire. Maintenant, je ne peux que vous résumer la discussion et m'appuyer sur la lettre de l'AIB avec l'autorisation d'installer ces classes dans ce bâtiment."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je vous remercie. Je ne suis satisfait qu'à moitié. Le mot "provisoire" est un peu léger de la part de l'AIB comme argument. Je ne peux que m'étonner que l'AIB ait deux poids deux mesures. J'espère que ce spécialiste avait raison, et que tout se passe bien pendant le laps de temps où les quatre classes seront hébergées dans ce bâtiment."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Voici une interpellation intitulée "introduction de l'horaire bloc dans les écoles obligatoires de Saint-Imier". Le conseiller d'Etat Bernhard Pulver, directeur de l'instruction publique du canton de Berne, a fixé des objectifs clairs en matière d'enseignement. Sont notamment prioritaires l'instauration obligatoire d'horaires blocs et le

développement des écoles à journée continue. Aujourd'hui déjà, les communes sont tenues de prévoir dans leurs grilles des horaires blocs fixes pour toute l'année scolaire, de manière à ce que les parents puissent organiser durablement leurs activités professionnelles et leurs loisirs. Toutefois, rien n'oblige actuellement les communes à instaurer de tels horaires. Les horaires blocs et les écoles à journée continue sont des questions urgentes, bénéficiant d'un large soutien, tant au plan politique que matériel, qui devront donc être mises en oeuvre rapidement dans le cadre d'une révision partielle de la loi sur l'école obligatoire. Cette révision entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2008 ou au plus tard en 2009. En ce qui concerne Saint-Imier, si je me réfère à l'horaire de mes trois enfants fréquentant l'école primaire, je constate que rien n'a été entrepris sur ce plan-là. Ce matin par exemple mon aîné est parti à l'école à 7 h 30, ma fille à 8 h 20 et mon cadet à 9 h 15 ; à 10 h 30, mon aîné était de retour, ma fille et le petit dernier sont arrivés à la maison à midi et quart. Avouez que pour les parents, la situation n'est pas des plus idéales. Peut-on dès lors s'attendre à des horaires blocs à Saint-Imier ? Si tel ne devait pas être encore le cas, notre fraction demande aux écoles obligatoires qu'elles y songent sérieusement et que les commissions d'école collaborent à la mise en place de ces horaires blocs pour la rentrée d'août 2007. Et pourquoi pas se pencher dans le même temps sur un concept global de la journée continue pour les écoles de Saint-Imier, en incluant La Pelouse dans la réflexion ? De toute façon, quoi qu'on en pense, on n'y échappera pas, alors autant anticiper cette évolution pour le bien de nos enfants et de leurs parents."

M. Stéphane Boillat, maire : "Mme Nicole Leblois, Cheffe du département des écoles, étant absente, une réponse vous sera communiquée lors de la prochaine séance."

M. Jean Luc Berberat : "J'ai encore une Interpellation concernant l'aménagement de places de parc au nord des halles de gymnastique. Il arrive qu'en politique on prenne une mauvaise décision. Quand on s'en rend compte, il est malheureusement trop tard et il est souvent impossible de revenir en arrière. Le verdict est sans appel, il ne nous reste plus qu'à nous en vouloir et à nous lamenter. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je dois humblement admettre m'être cruellement fourvoyé en acceptant le 15 juin de l'année dernière le projet de réfection de la place nord des halles de gymnastique, tel qu'il nous a été présenté. Il faut dire qu'entre-temps la situation a diamétralement changé. La partie Est de la place a été réaménagée avec un succès qui dépasse les espérances. Elle est aujourd'hui le lieu de rendez-vous privilégié de nombreux enfants et de nombreux jeunes qui ont délaissé l'Esplanade. A tel point que l'espace fait défaut et c'est toute la place qui est investie, y compris la partie Ouest où devrait être aménagé un parking. Ce projet est momentanément bloqué à la préfecture car des riverains s'y sont opposés. Aujourd'hui, je ne peux sincèrement que donner raison aux opposants. En effet, en regardant ces enfants jouer sur ce terrain, je n'arrive pas à imaginer qu'on puisse leur en soustraire une grande partie pour y garer des voitures. J'ai accepté ce projet en juin, une bonne partie d'entre vous aussi. L'affaire devrait donc être entendue; notre Conseil ne devrait plus se prononcer sur ce sujet. Mais en voyant de quelle manière cet espace a été adopté par les jeunes et les enfants, je ne peux me résoudre à un tel fatalisme et demande par conséquent qu'on se penche encore une fois sur le bien-fondé d'un parking sur ce terrain. En ce qui me concerne, j'en doute fortement et je propose au contraire qu'on réfléchisse à l'extension du terrain de jeux à l'Ouest de la place, qui répond à un réel besoin. J'ose espérer que vous ne balaierez pas ma proposition d'un revers de la main et que vous saurez saisir cette opportunité qui nous est offerte de revenir sur une décision pour répondre aux attentes de notre jeunesse."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Lorsque vous dites que lorsqu'on prend une décision, elle est irrévocable, ce n'est pas vrai. On fait des places de parc, on trace des lignes, on ne construit pas un bâtiment. Cette place de parc devra servir à pallier la non démolition de l'ancien manège. Losqu'il y a des manifestations aux halles de gymnastique, il y a des voitures partout. Même lors d'entraînement, les sportifs, lorsqu'ils doivent faire 200 m, prennent leur voiture,

sans doute pour garder leurs influx pour faire du sport. Il est clair que si l'on peut déconstruire le manège, cette place de parc ne sera plus réalisée si l'on voit vraiment que c'est un endroit où il y a beaucoup d'enfants. Nous avons fait une demande pour pouvoir faire quelque chose, maintenant il faudra voir si l'on doit le faire ou pas. Pour le moment on attend de voir ce qui se passe au niveau du manège."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je vous remercie. J'ai encore l'espoir que l'on revienne sur cette décision. Il faut reconnaître que l'on ne savait pas ce qui allait se passer par la suite."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Je suis passé lundi à 18 h 00 à côté des halles. Sur le trottoir qui se trouve à l'Ouest, il y avait des voitures sur toute la longueur. Le monsieur qui travaille à la déchetterie et qui a sa fille en chaise roulante a dû aller sur la route parce qu'il ne pouvait pas passer, il y a un problème c'est clair. Le nœud du problème c'est un peu l'ancien manège."

M. Jean Luc Berberat, AJU, donne connaissance d'une interpellation : "Abonnement de saison. La fraction alliance jurassienne avait demandé d'examiner la possibilité d'étendre le Pass-Sport aux installations des téléskis des Bugnenets-Savagnières. Un accord avait pu être trouvé entre la Municipalité et les responsables des remontées mécaniques après un sondage effectué dans les écoles. Cet accord prévoyait l'acquisition d'un abonnement de saison à Fr. 100.- en prévente, alors que le prix normal se monte à Fr. 230.-. La Municipalité s'engageait à verser Fr. 80.- par abonnement, mais au maximum 50'000 francs sur deux ans. Les Fr. 50.- restants étant à la charge des Téléskis.

Notre Conseil a accepté ce crédit d'engagement de Fr. 50'000.- maximum lors de la séance du 15 juin 2006.

Les préventes ont marché à merveille et ce sont quelque 350 abonnements qui ont été acquis durant le mois de septembre 2006. Un succès inespéré.

Vous connaissez la suite. Les remontées mécaniques n'ont quasiment pas fonctionné durant tout "l'hiver" et il a fallu attendre le week-end passé pour voir le téléski des Savagnières en action.

Compte tenu de cette situation, AJU, qui est à l'origine de cette idée, propose que la Municipalité demande à ce que tous les abonnements acquis en prévente par des enfants de Saint-Imier en septembre 2006 soient purement et simplement prolongés pour la saison 2007-2008. La Commune, qui a déjà versé Fr. 26'000.- environ, verserait comme convenu le solde des 50'000 francs. Les Téléskis des Bugnenets-Savagnières auront ainsi touché environ Fr. 85'000.- sans que les installations n'aient pour ainsi dire tourné cette année. S'ils ne font pas ce geste, combien serons-nous à renouveler cette expérience la saison prochaine ? Poser la question, c'est déjà y répondre et l'expérience aura fait long feu. Avec un méchant goût d'amertume."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "L'action que nous avons menée pour la vente à prix réduits d'abonnements, l'automne passé, a marché au-delà de nos espérances. C'est en effet pratiquement 350 abonnements que nous avons pu délivrer. Cet hiver a malheureusement été catastrophique en matière d'enneigement. Nous allons donc prendre langue avec la société des Bugnenets-Savagnières pour trouver une solution équitable pour les réservations de l'année prochaine. Monsieur le maire, qui a eu une discussion informelle à ce sujet avec le président de la société des Bugnenets-Savagnières, m'a communiqué qu'il était ouvert à la discussion. J'espère pouvoir vous donner de bonnes nouvelles lors d'une prochaine séance de votre conseil."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je vous remercie et j'espère que ces discussions seront fructueuses"

M. Clément Strahm, Soc, donne connaissance d'une interpellation : "Sécurité routière dans les quartiers résidentiels de Saint-Imier : rue Tivoli. L'ancienne usine Cartier à Villeret a été

rachetée par le Swatch Group. La Nivarox, dont une antenne est actuellement localisée à Saint-Imier, va y déménager prochainement. L'annonce de la prochaine réouverture de cette usine a réanimé la crainte de certaines personnes habitant à la rue Tivoli, lieu de passage privilégié pour s'y rendre. Cette rue héberge en effet de nombreuses familles avec des enfants en bas âge. A l'époque où des travailleurs se rendaient à l'usine Cartier, les nombreux automobilistes circulaient à des vitesses inadaptées. Depuis le trafic s'est légèrement calmé, mais la vitesse demeure toujours trop élevée. Ainsi, de nombreux habitants du quartier craignent pour la sécurité de leurs enfants et des autres piétons. De plus, le pédibus qui fonctionne bien dans ce quartier et qui les amène chaque jour à pied à l'école enfantine passe par cet endroit. Il y a donc beaucoup d'enfants et également de personnes âgées qui empruntent cette rue tous les jours. Pour eux, la sécurité n'est pas pleinement assurée. Le déménagement de Nivarox va réalimenter le trafic dans la rue Tivoli. Le parti socialiste demande au Conseil Municipal qu'il étudie un système visant à améliorer la sécurité pour les piétons et habitants de cette rue."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Une première intervention est déjà prévue, il s'agit de refaire le marquage des places de parcs qui se trouvent le long de cette rue et qui font également office de ralentisseurs. De plus, lors de sa dernière séance, la commission d'organisation du territoire a décidé de se pencher de manière globale sur le cas de la sécurité le long des routes communales, notamment par des réflexions en ce qui concerne les passages pour piétons et les gendarmes couchés. Dans le cadre de cette étude, nous avons programmé des mesures de contrôle de vitesse. Nous allons donc inclure la rue Tivoli dans cette campagne de mesures. Je vous transmettrai les conclusions de cette étude lorsque la commission aura terminé son travail et fourni ses propositions."

M. Clément Strahm, Soc, remercie le conseiller municipal.

M. Cornelio Fontana, Rad : "J'aimerais revenir sur le projet de place de parc aux halles. Je crois qu'on peut tous, du moins une majorité ici, souhaiter et demander au Conseil municipal d'intervenir avec véhémence, si nécessaire, pour obtenir ce permis de bâtir et démolir l'ancien manège. Il faut reconnaître que tous les problèmes que nous avons autour des halles de gymnastique, au niveau du parage, sont dus au problème de la démolition de l'ancien manège. Le refus de la démolition de ce bâtiment, qui aux yeux de certains est merveilleux, n'est pas normal. Depuis des mois, notre cité a des problèmes de parage et de circulation juste parce que quelques personnes veulent qu'on garde ce bâtiment, voire le changer en salle de jeunesse, ou autre. Personnellement, j'insiste pour qu'on obtienne ce permis de bâtir. Nous ne sommes pas des massacreurs. Il s'agit tout de même notre cité et notre bâtiment. C'est à nous de savoir si l'on veut l'enlever ou pas."

M. Pierre-Yves Baumann, FC, présente une interpellation : "Site internet communal. En préambule, la fraction force citoyenne tient à relever que le site actuel est plaisant, novateur et contient beaucoup d'informations utiles. Cependant, il peut encore être amélioré. En effet, le réseau internet a une portée internationale et qui dit international dit aussi multilingue. Nous souhaitons dès lors que les traductions en allemand, italien et/ou anglais, de tout ou partie des pages, soient envisagées. De plus, son rôle de guichet virtuel devrait être renforcé de façon à améliorer les services offerts à la population, tout en soulageant les sollicitations au guichet physique. Il nous paraît très important d'assurer des mises à jours régulières, voire quotidiennes, ainsi que la suppléance effective de la personne assumant cette tâche toujours plus importante. Quant aux informations sur le Conseil de ville, il nous apparaît que notre président, premier citoyen de la commune, mérite mieux qu'une simple ligne en fin de la sous-page en fichier pdf des élu(e)s du Conseil de ville. La page réservée au Conseil municipal, dans laquelle chaque conseiller, maire en tête, est logiquement référencée. Enfin, quelques renseignements complémentaires sur les commissions permanentes pourraient éventuellement y trouver place."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Le mandat de traduction a été donné pour la version en langue allemande. D'ici deux-trois mois, celle-ci devrait être mise en ligne. Pour l'instant nous n'avons pas prévu d'autres langues. Pour les autres questions, nous transmettrons votre interpellation à l'employée qui s'occupe des mises à jour. Des détails tels que celui du nom du premier citoyen de Saint-Imier qui n'est peut-être pas très bien mis en valeur peuvent certainement être réglés."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Je vous remercie. Sans aller vers une traduction totale, mais au moins une bienvenue en italien, anglais,... et quelques éléments de plus donneraient une bonne vue de notre commune. Un guichet virtuel et quelques explications sur les activités du Conseil de ville, des commissions me paraissent importantes."

M. Jean-Marie Boillat, AJU : "Un trou est ouvert dans le trottoir situé à l'angle de la rue Pierre-Jolissaint – rue des Roches, plus précisément à l'angle du bâtiment Pierre-Jolissaint 33. Les travaux ou plutôt l'absence de travaux persistent depuis plusieurs mois. Le trottoir est inutilisable à cet endroit sensible, d'où augmentation du danger pour les utilisateurs. Une remise en état dans les plus brefs délais est nécessaire. D'autres endroits du réseau communal, ont été l'objet, ces derniers temps, de plusieurs ouvertures et creusage de la chaussée, travaux de surcroît perturbés par des chutes de neige.

J'aimerais savoir :

- qui commande ces travaux et quelle en est la nature ?
- sont-ils soumis à autorisation ?
- quel délai d'exécution est-il fixé ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Il s'agit des "trous Swisscom". La société Swisscom demande généralement à la commune le droit de faire des fouilles sur le territoire communal. Ceci a été fait le long de la rue de Châtillon durant ce mois de mars. Evidemment, la société Swisscom a l'obligation de reboucher ces fouilles une fois le travail terminé. Vous me direz que cette obligation est très flexible, puisque certains trous ont pris quelques mois pour être rebouchés. Swisscom a également le devoir de remettre le revêtement en état. Cela se fait en général, mais là aussi avec un délai flexible, puisque la société attend d'avoir assez de trous à boucher pour avoir un tarif intéressant. Les derniers trous qui sont apparus ces jours sont des trous d'urgence, c'est-à-dire que dans ces cas-là la société indique qu'elle doit faire des trous et elle les fait en urgence, et puis les laisse tels quels pendant un temps. On parle souvent d'un Etat dans l'Etat, eh bien Swisscom entre dans cette catégorie."

M. Jean-Marie Boillat, AJU : "Je remercie le conseiller municipal et je suis satisfait d'entendre cette conclusion."

## 5. Réponses aux motions et interpellations

M. Stéphane Boillat, maire : "En réponse à M. Jean-Pascal Lüthi, Soc., concernant l'Hôpital de Saint-Imier, nous avions déjà répondu partiellement à son interpellation. S'agissant de l'implication des communes, je puis vous assurer que leur soutien, essentiellement politique, est sans faille. Comme indiqué, les communes ont permis, par le syndicat de l'Hôpital du district de Courtelary qui décide ce soir, l'achat d'un scanner à Saint-Imier. Nous avons demandé à l'Hôpital de répondre à la question de l'interpellateur relative aux coûts de prise en charge des patients. Nous vous donnons connaissance de la réponse du 28 mars 2007 qui nous est parvenue :

"Nous avons examiné attentivement le courrier du 27 février 2007 que le Conseil municipal de Saint-Imier a adressé au Conseil d'administration de l'Hôpital du Jura bernois SA au sujet de l'interpellation déposée par M. Jean-Pascal Lüthi. Nous tenons tout d'abord à relever que les informations données par M. Stéphane Boillat, maire, reflètent parfaitement la réalité. On pourrait ajouter que le calendrier des réformes dépendra de la prise de

position du Grand Conseil. Il est également exact que l'implication des communes est faible mis à part le fait qu'elles continueront de soutenir notre hôpital de proximité comme cela a déjà été le cas pour les urgences ou les scanners. En ce qui concerne les coûts élevés de prise en charge de patients, il faut tout d'abord préciser que tous les hôpitaux du canton de Berne sont financés selon le principe des APDRG qui correspondent au coût par cas pondéré en fonction de la pathologie du patient. Donc un coût de chirurgie pour une intervention X ou Y réalisée à Thoune, Berthoud ou Saint-Imier n'est pas différent pour le canton ou les caisses-maladie, signataires des contrats de prestations. Le financement selon le principe des APDRG nécessite pour l'hôpital de couvrir le coût de ses urgences et de la mise à disposition de son infrastructure 24 heures sur 24. Dans une autre mesure, les institutions hospitalières perçoivent pour chaque cas, un montant destiné à couvrir les frais d'investissements. Par conséquent, une structure de taille moyenne comme l'Hôpital du Jura bernois SA devant assurer des prestations 24 heures sur 24 sur 2 sites, nécessite des charges supplémentaires indéniables. C'est la raison pour laquelle et pour le budget 2007, l'Hôpital du Jura bernois SA a bénéficié d'une contribution supplémentaire. Depuis la constitution de l'Hôpital du Jura bernois SA, résultant de la fusion des hôpitaux de Saint-Imier et de Moutier, le Conseil d'administration et la direction ont respecté le principe d'égalité de traitement et d'offres de prestations sur les 2 sites. Dans ce contexte il faut savoir que nos 2 sites hospitaliers exercent avant tout une médecine dite de base et que toutes les activités médicales plus spécialisées nécessitant notamment des soins intensifs, sont réalisées par les centres hospitaliers avec qui l'Hôpital du Jura bernois SA collabore (Centre hospitalier de Biel, Hôpital de l'Ile et Hôpital du Jura, site de Delémont). Dès l'instant où les sites hospitaliers de Saint-Imier et Moutier ont fusionné, une économie annuelle de plus de 1 mio de francs a pu être réalisée. Toutefois, chacun était conscient que les patients hospitalisés ne pouvaient pas, en fonction de leur pathologie être transférés d'un site à l'autre. Sachant que l'Hôpital du Jura bernois SA a pour mission d'assurer un service de sauvetage fonctionnant dans toute sa région hospitalière 24 ,heures sur 24, les services de garde et d'urgence ne peuvent manifestement pas fonctionner de manière alternative, en raison de la distance qui sépare les sites hospitaliers. En conclusion, il n'est pas faux d'affirmer que les coûts globaux de l'Hôpital du Jura bernois SA sont plus onéreux que d'autres structures centralisées. Une concentration des activités n'étant pas possible, on se doit d'admettre que le fait de maintenir des urgences 365 jours par année et 24 heures sur 24 sur 2 sites engendre des charges de structures supplémentaires mais justifiées selon notre mission. Nous tenons à relever le fait que selon les anciens modes de financement des hôpitaux, l'Hôpital du Jura bernois SA a permis d'économiser plus de 5 mio au canton de Berne au cours de ces dernières années. Aujourd'hui, le Conseil d'administration et la direction concentrent leurs efforts afin de maintenir une structure de qualité à un coût supportable. De nouvelles mesures d'économies ainsi qu'un nouveau concept de collaboration avec le Centre hospitalier de Biel et l'Hôpital du Jura sont en cours d'élaboration. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Monsieur le Président, Madame, Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs." Ce courrier est signé par M. J. Buchs, président du Conseil d'administration et M. J.-C. Chatelain, directeur général de l'Hôpital du Jura bernois."

M. Patrick Linder, Soc. : "En l'absence de M. Jean-Pascal Lüthi, Soc., je vous remercie pour la réponse détaillée. Une réponse qui est importante. Le service hospitalier ainsi que le centre des urgences sont très importants."

M. Michel Bastardoz, Soc. : "En réponse à la fraction alliance jurassienne, concernant son interpellation pour la mise en place de panneaux solaires sur le toit des halles de gym, je peux dire qu'une demande a été faite. Cette manière de faire pour chauffer l'eau est tout à fait faisable, de plus ce n'est pas un coût extraordinaire, Fr. 50'000.- pour 30 m<sup>2</sup> de panneaux solaires. Nous devons attendre cet été pour faire certains calculs, puisque l'eau du bassin de natation est actuellement chauffée grâce à un système de pompe à chaleur. La pompe prend la chaleur dans les bâtiments où il y a la chaudière et le brûleur. Si nous

posons des panneaux solaires, la chaudière va moins tourner, donc il y aura moins de chaleur. On vous donnera une réponse plus précise cet été."

M. Patrick Tanner, AJU : "Je vous remercie et nous attendrons votre rapport plus précis."

## 6. Petites questions

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Nous allons ce soir voter des crédits pour le remplacement des conduites d'eau et de gaz liés aux travaux des égouts à la rue Châtillon. En 2000, nous avions voté un crédit global de Fr. 2'200'000.- pour les travaux des égouts. Peut-on savoir :  
 1) Quelle partie a été utilisée pour quels tronçons ? Un tableau de suivi est-il réalisé ?  
 2) Devis et décompte – plateau de la Gare, où en est-on ?  
 3) A-t-on résolu de manière définitive la question de comment subventionner ceux qui doivent modifier le raccordement de leurs égouts suite aux modifications dans nos rues selon décisions du 1<sup>er</sup> juillet 2006."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Concernant tout d'abord le PGEE, ainsi que le crédit de 2,2 millions, voté par le peuple le 10 juin 2001, je vais vous donner quelques chiffres. Il y a eu un ensemble de crédits d'études voté entre 1993 et 1998, celui-ci se montait à Fr. 453'675.-. Actuellement, nous avons encore un solde de Fr. 17'786.50. Pour le crédit de 2,2 millions, nous avons dépensé Fr. 185'406.- en 2001 pour le secteur dit "Longines". En 2004, Fr. 544'884.- pour le secteur dit "Est". Et finalement, Fr. 388'935.- en 2006 pour le secteur dit "Vallon-Gare". A ce jour, nous avons dépensé Fr. 1'119'225.- sur un crédit de 2,2 millions. Il nous reste un solde de Fr. 1'080'775. Pour ce qui est des canalisations de la rue Châtillon, ce travail a été devisé initialement à Fr. 871'000.- auquel il faut encore ajouter les honoraires. Par la suite, ces canalisations ont été ramenées à Fr. 710'000.- plus les honoraires. Lorsque tout sera réalisé, il devrait rester sur le solde mentionné tout à l'heure, environ Fr. 200'000.-. Sur l'ensemble des dépenses du PGEE, nous avons touché Fr. 528'737.- de subventions. Il reste encore une subvention que nous devrions recevoir sous peu. Voilà pour la première partie de la question.

Concernant le Plateau de la Gare, j'ai les chiffres, ils ne sont toutefois pas définitifs. Vous aviez voté en date du 17 juin 2004, un crédit de Fr. 170'000.- pour le Plateau de la Gare, sur ce crédit nous en sommes aujourd'hui à Fr. 171'016.40.-, soit un tout petit dépassé. A priori, toutes les factures sont rentrées. Sur la deuxième partie de ce qu'on appelle le Buffet de la Gare, c'est-à-dire le crédit de 85'000.- voté en décembre 2004 pour la réalisation d'un trottoir, sur ces 85'000.-, ont été dépensé Fr. 86'231.15. Voilà les chiffres pratiquement définitifs pour ce qui est du plateau de la Gare.

Troisièmement, concernant le problème des raccordements privés, je réponds oui, à la 3<sup>ème</sup> question de M. Cornelio Fontana, Rad. Votre conseil a approuvé en date du 16 mars 2006, un règlement concernant le financement spécial relatif aux raccordements privés dans le cadre du PGEE. Je vous lis un extrait du règlement : "Art. 1, le financement spécial a pour but la constitution et la gestion d'un fonds nécessaire au financement de la réalisation des raccordements privés dans le cadre du PGEE. Art. 2, il sera alimenté, chaque année, d'un montant de Fr. 40'000.- à charge du compte de fonctionnement,...". En fonction de ceci, nous nous appuyons sur ce règlement pour régler ces questions."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Je suis en partie satisfait de la réponse. Je remercie M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, de nous avoir communiqué les chiffres. Il est agréable de constater que les crédits sont épuisés de manière appropriée et plus ou moins respectés. Par contre, sur le point 3, il me semble qu'il était dit : "à l'instar des autres raccordements privés, sa réalisation sera intégralement subventionnée par la Municipalité". La question était de savoir si ceci a été discuté définitivement ? Jusqu'où ? Que veut dire "dans son intégralité" ? S'agit-il de tous les travaux ou jusqu'à un certain

moment ? Est-ce qu'on s'arrête à une chambre ? Est-ce que la commune paye l'intégralité ? Voilà le sens de la question."

M. Stéphane Boillat, maire : "Selon mes souvenirs, il me semble que c'était le 16 mars de l'année passée, lorsqu'on a soumis à votre Conseil la nouvelle tarification sur l'eau, nous avions exposé toute la problématique des raccordements privés et puis décidé que la manière la plus souple était de les financer à 100 %, ce qui s'est traduit dans le règlement par un texte qui prévoit le subventionnement intégral. Pour assurer cela nous proposons en parallèle, si l'on peut dire, la constitution d'un financement spécial alimenté à raison de Fr. 40'000.- par année. A mon sens la prise en charge des raccordements privés et des frais relatifs pour les propriétaires privés, dans le cadre du PGEE , est réglé vu que c'est un subventionnement intégral. Par contre, ce qui est plus délicat, c'est les cas où le montant nécessaire pour réaliser ces raccordements privés excéderait le montant de la somme à disposition dans le financement spécial."

M. Cornelio Fontana, Rad : "Je demanderais à ce qu'on contrôle comment ont été faits les décomptes pour les travaux de raccordements qui ont été réalisés à la gare. Selon nos informations, ce n'est pas de cette manière que cela a été calculé. Il semblerait que le calcul s'est fait jusqu'à la chambre qui se trouve sur le terrain privé. Si c'est le cas ce n'est pas un subventionnement intégral."

M. Stéphane Boillat, maire : "Cela, je ne sais pas, je ne suis pas un spécialiste en matière de chambre."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Il faut contrôler et rectifier si ceci n'a pas été fait de cette manière."

M. Johan Wermeille, Soc. : "Notre petite question concerne la création d'une place de pique-nique pour étudiants. En effet, les beaux jours arrivent et nous n'avons pas une place adaptée au pique-nique. Résultat, on utilise des places privées, par exemple à côté du Griffon ou d'autres. Des détritus sont dispersés partout dans les environs. Notre question, serait-il possible de créer une place de pique-nique afin d'éviter ce genre de désagréments ? Il serait aussi important que ce lieu soit contrôlé afin de respecter une certaine propreté."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Je pense que bientôt je vais ouvrir un bureau de places de pique-nique et de places de parc... J'avais déjà reçu une demande de M. Christian Hostettler concernant une éventuelle place de pique-nique pour les étudiants, les mamans avec leurs enfants,... à l'Ouest de l'esplanade. Il est vrai que cette demande a été classée et nous n'avons plus tellement parlé de cela. Nous allons ressortir ce dossier et nous en discuterons en séance de commission."

M. Johan Wermeille, Soc., remercie le conseiller municipal et espère que ce problème soit réglé.

M. Patrick Tanner, AJU : "Suite à l'hiver printanier que nous avons vécu, j'aimerais savoir s'il serait possible pour faciliter le travail des travaux public et des détenteurs de véhicules, de prolonger à l'avenir les mesures hivernales, et à quel coût ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous avons posé la question à la police puisqu'il s'agit du deuxième hiver où nous avons ce genre de problème. Nous pouvons rédiger une décision et la publier. C'est plus délicat matériellement puisqu'il faudrait changer tous les panneaux et le coût est relativement élevé."

M. Patrick Tanner, AJU : "N'est-il pas possible de supprimer la date sur les panneaux et lors de précipitations dire que le règlement est applicable ? Est-ce que la date est obligatoire ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Il me semble que ceci était réglementé à l'époque. Sauf erreur nous devions indiquer les dates. Nous prenons note de votre question."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Concernant le partage intégral de véhicules automobiles sur les trottoirs dans les rues résidentielles, nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises sur ce sujet. La question, que pouvons-nous faire pour arrêter cette pratique si répandue et dangereuse ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "En principe lorsqu'un véhicule est stationné intégralement sur le trottoir et ne laisse pas, sauf erreur, 1.50 m de largeur de passage, il est amendable. La police se charge de mettre des amendes."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Il y a un règlement et il y a une volonté ou non de l'appliquer."

Mme Danièle Kiener, Soc. : "Il y a quelques années nous avons acquis des terrains pour construire une zone industrielle. Nous y avons implanté un Parc technologique dans lequel nous avons accueilli des entreprises. Nous sommes heureux de constater que l'immeuble est bientôt totalement occupé. Une seconde étape est donc à agencer. Nous devons profiter de cette conjoncture éclatante pour de nouvelles implantations. Quelles mesures, quels moyens sont mis en œuvre pour une promotion économique musclée visant à attirer des entreprises et à vendre nos terrains dans la zone industrielle ?"

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Jusqu'à aujourd'hui la promotion de la ville de Saint-Imier s'est faite essentiellement par les moyens suivants :

- La Revue de la chambre d'économie publique du Jura bernois, qui paraît trimestriellement, et qui référence nos terrains à bâtir dans chaque numéro. Des articles mettant en exergue notre zone industrielle ont également été publiés, par exemple dans le n° 102 du deuxième trimestre de 2006, avec le PTSI II en couverture.
- Nous collaborons aussi étroitement avec la promotion économique du canton de Berne qui, cette année, nous a déjà présenté plusieurs projets. Malheureusement, pour l'instant aucun ne s'est concrétisé, mais certains sont encore en phase de finalisation.
- Lors de salon comme le SIAMS, nous n'avons pas de stand de promotion à notre enseigne mais nous avons toujours veillé à ce que notre documentation soit en bonne place sur le stand de la CEP (chambre d'économie publique du jura bernois). Par exemple, lors du dernier SIAMS, j'ai veillé personnellement à ce que cela soit vraiment le cas. Etant présent professionnellement à Moutier presque tous les jours, ce n'était pas trop difficile.
- Comme nous étions l'an passé invités d'honneur au comptoir delémontain, nous avons profité de cette occasion pour faire connaître nos possibilités.
- Il ne faut pas oublier notre site Internet sur lequel nos parcs technologiques et notre espace d'implantation d'entreprises sont facilement atteignables sous la rubrique principale "investir".

Nouveauté majeure cette année, nous allons faire paraître une annonce dans le 4x4, c'est-à-dire le journal du jura, l'impartial, le quotidien jurassien et l'express. Elle paraîtra le mercredi 11 avril prochain dans une édition destinée aux professionnels de l'industrie et de la construction. Une telle annonce étant relativement chère, nous attendrons les éventuelles retombées positives pour renouveler l'expérience. J'espère avoir répondu à vos questions. Si vous souhaitez de plus amples informations, je vous les communiquerai lors d'une prochaine séance."

Mme Danièle Kiener, Soc., remercie le conseiller municipal pour la réponse donnée.

M. Patrick Linder, Soc : "Ne serait-il pas possible d'envisager une présence de Saint-Imier au SIAMS ?"

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Je pense que la possibilité est envisageable. Le problème principal est le coût et le personnel pour assurer une permanence au SIAMS. C'est pour cela que pour le moment nous avons profité des services de la CEP. Lors du Comptoir delémontain, nous avons pu réaliser cela, mais c'est vrai que nous étions des invités."

M. Yves Houriet, président : "Peut-être qu'une piste serait de profiter de TT-Novatech ou du Centre du moule que nous soutenons et qui participent à cela. Nous pouvons demander un espace pour promouvoir notre espace."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Effectivement, il y a aussi le Coaching de la CEP. Notre promotion économique est mentionnée dans leurs dépliants."

M. Patrick Tanner, AJU : "J'aimerais savoir, pour éclairer nos lanternes justement, qui s'occupe du suivi et du démarchage de la promotion économique à la Municipalité de Saint-Imier ? S'agit-il du chancelier ?"

M. Yves Houriet, président : "Ont-elles la lumière vos lanternes ?"

M. Patrick Tanner, AJU : "Oh oui, je l'espère !"

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Actuellement c'est le rôle du chancelier municipal, M. Nicolas Chiesa."

M. Patrick Tanner, AJU : "Actuellement ? C'est envisagé de changer ? Ou cela convient pour l'instant ?"

Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Cela convient pour le moment. La commission de l'économie et du tourisme participe aussi à cette promotion dans le cadre de ses possibilités et soutient le chancelier dans son travail."

M. Johan Wermeille, Soc. : "Concernant le médecin de garde, plusieurs personnes ayant un besoin urgent de soins ont fait à plusieurs reprises le numéro du médecin de garde sans succès. Il faut résoudre ce problème au plus vite. Notre question : peut-on vérifier ce qui se passe puisque ce service important semble ne pas fonctionner ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous vous remercions pour cette intervention. Nous étions déjà intervenus. Une défaillance est déjà survenue au début de cette année. Nous n'avons pas eu de réponse, de prise de position. Nous allons relancer plus vivement les responsables."

M. Patrick Tanner, AJU : "J'ai lu un article qui disait que lors d'intervention de médecins du système du service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR), un grand nombre de problèmes cardiaques étaient évités lors d'intervention sur place. Ma question, est-ce qu'il est envisageable, et je m'adresse aussi à M. John Buchs, d'imaginer une collaboration hôpital-médecins, comme la forme du SMUR, pour assurer un service permanent ?"

M. John Buchs, Rad. : "Je répondrai plus en détail lors de la prochaine séance. Je dirais que lorsque vous arrivez sur un téléphone qui ne répond pas, n'hésitez pas à appeler le service d'urgence de l'hôpital qui fonctionne 24/24. En ce qui concerne la question de M. Patrick Tanner, AJU, c'est un peu plus complexe. Pour répondre aux exigences de la loi

fédérale en la matière, nous devons avoir dans les ambulances, du personnel parfaitement formé. Je répondrais d'une manière détaillée lors de la prochaine séance."

## **7. Réponses aux petites questions**

M. Stéphane Boillat, maire : "Concernant l'accessibilité à la gare, nous avons sollicité l'appui du Conseil du Jura bernois et de la Conférence régionale des transports pour reprendre le dossier de l'accès Sud de la gare CFF. Nous avons reçu une lettre datée du 21 mars 2007, de la part du Conseil du Jura bernois qui nous informait que ce dossier serait transmis à la section "Transport, Travaux Publics et Energie", qui nous informera de la suite. A ce jour nous n'avons pas d'autre information."

M. John Buchs, Rad : "Je remercie M. le maire, J'ai transmis à plusieurs reprises des messages reçus, même de la Suisse alémanique, d'une dame d'Uznach qui m'a fait part d'une remarque concernant le manque de casiers pour les bagages lorsque les gens viennent visiter Saint-Imier. Je remercie le Conseil municipal d'utiliser les grands moyens et de donner ici quelques électrochocs à ces gens qui nous prennent pour des imbéciles."

M. Stéphane Boillat, maire : "Concernant la question posée pour l'organisation d'une conférence sur la rénovation des bâtiments et économisez de l'énergie" à Saint-imier, nous pouvons vous informer que "l'apéritif Energie 2007" aura lieu à Saint-Imier le 26 avril 2007. L'organisme responsable de l'organisation en outre prévoit deux manifestations en français, dont une à Saint-Imier cet automne. Cette conférence aura pour thème "le moment de faire la différence - rénovez vos bâtiments et économisez de l'énergie."

M. Yves Houriet, président, remercie M. Stéphane Boillat, maire, pour la réponse et se réjouit d'y participer.

## **8. Rapport final de la commission d'étude pour le traitement de la motion "Création d'une nouvelle commission permanente – Commission de la jeunesse" – décision**

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par la commission d'étude pour le traitement de la motion "Création d'une nouvelle commission permanente – Commission de la jeunesse" déposée le 8 décembre 2006 par la fraction radicale.

Conformément à l'art. 3 al. 1 du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, il appartient à celui-ci de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission compétente.

Mme Danièle Kiener, Soc : "La fraction socialiste remercie les différents partenaires de cette commission et les félicite de la clarté de ce rapport. L'idée de la création d'une commission temporaire sur une période d'un an nous séduit. Nous apprécions le fait de joindre quatre nouveaux membres en tant que représentants des écoles de Saint-Imier et du Bas-Vallon ainsi que des communes adhérentes. Les différents partenaires pourront ainsi participer à la création de notre centre de jeunesse. Ils auront la possibilité d'aider et de soutenir les futurs animateurs dans ce magnifique projet. Nous profitons de l'occasion pour leur souhaiter plein succès."

M. Frédéric Bürki, Rad : "Le parti radical remercie la commission pour la qualité de son rapport intermédiaire. Nous avons pris bonne note qu'un rapport final sera présenté à notre conseil après une année de fonctionnement du centre de jeunesse. Dans ses constats, la commission précise qu'en acceptant la nomination d'une nouvelle commission par notre conseil, la commission accompagnera et soutiendra les animateurs dans leur tâche. Nous considérons cette tâche comme importante et primordiale pour assurer l'avenir du centre de jeunesse. Le parti radical demande que dans le règlement du centre de jeunesse, il soit précisé que le centre est ouvert aux adolescentes et adolescents en âge de scolarité. La

fréquentation du centre par d'autres jeunes ayant quitté la scolarité obligatoire ou des personnes majeures ne devrait être autorisée que dans des cas particuliers et avec l'accord de la commission que nous nommerons sous point 9. Nous préavisons favorablement le rapport de la commission."

Mme Mélanie Erard, AJU : "La fraction alliance jurassienne accepte la création d'une nouvelle commission permanente, commission de la jeunesse, et estime que les solutions trouvées sont parfaitement adéquates. Nous nous réjouissons aussi que la jeunesse régionale puisse avoir bientôt un centre. Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration du rapport."

Au vote, le rapport final de la commission d'étude pour le traitement de la motion "Création d'une nouvelle commission permanente – Commission de la jeunesse" et ses décisions, est accepté à l'unanimité.

#### 9. Nomination de quatre membres au sein de la commission temporaire de la jeunesse

*Rapport du Conseil Municipal :*

Sous réserve de l'acceptation du rapport présenté sous point 8, le Conseil de ville est prié de nommer quatre membres – soit un représentant par parti – au sein de la commission nouvellement créée. M. Thierry Spring représentera le Conseil municipal.

*Ouverture de la discussion :*

M. Roland Amtutz, Rad. : "La fraction radicale propose la candidature de M. Vincent Brahier."

M. Vital Carnal, Soc. : "La fraction socialiste propose la candidature de M. Vincent Scheidegger."

Mme Mélanie Erard, AJU : "La fraction alliance jurassienne propose la candidature de Mme Martine Bourquin."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "La fraction force citoyenne propose la candidature de M. Claude Flückiger."

Au vote, les candidats proposés sont nommés à l'unanimité moins les intéressés présents.

#### 10. Nomination d'un membre au sein de la commission de l'équipement en remplacement de M. Vincent Brahier

M. Pierre-Yves Baumann, FC, demande pourquoi il n'y a pas la mention "démissionnaire" dans ce point de l'ordre du jour.

M. Stéphane Boillat, maire, explique qu'il ne s'agit pas d'une démission, mais du refus du Conseil municipal d'autoriser ce membre du personnel à siéger dans cette commission.

M. Pierre-Yves Baumann, FC, remercie M. le maire pour l'explication.

M. Cornelio Fontana, Rad. : "La fraction radicale propose la candidature de M. Juan Carlos Guitierrez ».

Au vote, la nomination de M. Juan Carlos Guiterrez, Rad., en remplacement de M. Vincent Brahier, Rad., est acceptée à l'unanimité.

11. a) Cantonalisation de la route de Chasseral, des Savagnières au col de Chasseral, votation d'un crédit extraordinaire de Fr. 61'620.- – décider du mode de financement
- b) Transfert du tronçon des routes communales rue du Vallon, rue de la Gare, rue de la Suze dans le réseau des routes cantonales – décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Les conseillers de ville ont reçu la convention fixant le transfert du tronçon des routes communales (Rue du Vallon – Rue de la Gare – Rue de la Suze) reliant la route cantonale n° 1328 (Saint-Imier – Les Pontins) à la route cantonale H30 (La Cibourg – Sonceboz), situé sur les limites communales de Saint-Imier, dans le réseau des routes cantonales (comblement des lacunes du réseau dans le domaine de la route cantonale n° 1328, longueur = 438 mètres), ainsi que la convention entre le Canton de Berne et le Syndicat du Chemin alpestre Chasseral ouest, la Commune mixte de Nods et la Commune municipale de Saint-Imier. Le canton souhaite reprendre deux tronçons de routes communales.

Le premier concerne la route de Chasseral (des Savagnières au col de Chasseral).

La Municipalité de Saint-Imier est propriétaire foncière de l'ensemble du tracé, même s'il se situe sur le territoire d'autres collectivités publiques (Villeret, canton de Neuchâtel). La problématique du péage de la route de Chasseral, encaissé par le Syndicat du Chemin alpestre Chasseral ouest, a été régulièrement évoquée dans les médias. La perception d'un péage est anticonstitutionnelle. Diverses démarches afin d'y mettre un terme ont eu lieu.

La Municipalité de Saint-Imier les a suivies et elle a toujours exprimé la position selon laquelle le traitement opéré par le canton devait être identique qu'il s'agisse du versant sud ou du versant nord de Chasseral. Finalement, du fait que l'entretien de la route serait une charge trop importante pour la commune de Nods, le canton a décidé de reprendre la route de Chasseral, et il a admis de reprendre également la partie de la route propriété de la Municipalité, aux mêmes conditions. Conformément aux dispositions légales, il appartient au propriétaire qui cède une route de verser au nouveau propriétaire l'entretien futur de la route. Cet entretien futur a été fixé à Fr. 10.- le mètre sur l'ensemble du tracé repris par le canton, soit Fr. 61'620.-. La convention conclue détaille les modalités de la reprise, et assure que l'exploitation des téléskis sera toujours permise par le nouveau propriétaire. La reprise est prévue avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007. L'entretien de la portion de route cédée au canton représente, annuellement, une charge importante pour la Municipalité et absorbe un pourcentage non négligeable (entre 10 à 20 % suivant les années) du budget communal consacré à l'entretien des routes. Les travaux de consolidation du contour de l'Egasse avaient nécessité des investissements importants. La reprise de la route de Chasseral propriété de la Municipalité, aux mêmes conditions que la route propriété du Syndicat, permettra une gestion cohérente de cette portion de route, qui ne dessert d'ailleurs pratiquement aucun bâtiment sur le territoire de Saint-Imier.

Le second tronçon de route concerné répond à une problématique différente : en principe, les routes cantonales doivent former un réseau ininterrompu. Tel n'est pas le cas à Saint-Imier, puisque la route cantonale venant des Pontins s'interrompt à la rue du Vallon, et ne "rejoint" le réseau cantonal qu'à travers les routes communales. Il s'agit donc de définir un tracé pour rejoindre le réseau cantonal. Celui proposé est le plus adapté. Etant donné que la Municipalité a consenti des investissements non négligeables ces dernières années sur ce tronçon, l'indemnité à verser au canton pour la reprise de ce tronçon a pu être fixée à Fr. 0.-. L'entretien de ce tronçon appartiendra au canton, qui assurera également le déneigement. Le canton réglementera également le stationnement, et il faut s'attendre à ce qu'il supprime le stationnement sur le tronçon concerné. En outre, il réaménagera certainement le carrefour rue de la Suze / rue Dr-Schwab.

La commission de l'équipement, la commission des finances et le Conseil municipal, unanimes, vous recommandent l'approbation de la cantonalisation de la route de Chasseral

et de la liaison entre les routes cantonales des Pontins et celle venant de Bienne, selon le plan en annexe, ainsi que la votation d'un crédit extraordinaire de Fr. 61'620.- dont le financement sera assuré par autofinancement.

*Ouverture de la discussion :*

M. Yves Houriet, président, confirme que le point 11 sera traité en deux phases. La première sera : point 11 let. a) cantonalisation de la route de Chasseral, des Savagnières au col de Chasseral, votation d'un crédit extraordinaire de Fr. 61620.- – décider du mode de financement.

M. Christian Schluep, Rad. : "La fraction radicale demande la possibilité d'annexer à la convention pour le transfert de la route de Chasseral au canton, sous le point modalités de la reprise de la route par le canton de Berne", point 2, le texte suivant : "La route de Chasseral est fermée en hiver dès la première neige, et jusqu'à l'Ascension ou plus tard si les conditions météorologiques ne permettent pas son ouverture". Le but de cette demande est de permettre de garantir à la société des remontés mécaniques des Bugenets-Savagnières de pouvoir exploiter la station pendant toute la période d'hiver. Les travaux publics de Saint-Imier ont depuis longtemps appliqué ce principe et ceci n'a posé jusqu'alors aucun problème aux usagers de la route."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous venons de recevoir la convention définitive pour signature. Je remarque que ce point a changé. Le document est déjà signé par le modérateur, par le syndicat du chemin alpestre Chasseral Ouest, par la commune mixte de Nods, par l'office des ponts et chaussées. Je m'aperçois que cette partie du point 2 est devenue ceci "La route de Chasseral conserve son caractère alpestre et continuera d'être utilisée/exploitée comme jusqu'à présent, en particulier :

- pendant la période hivernale la route est fermée et peut continuer à être utilisée par les propriétaires concernés pour rejoindre leurs parcelles, ce en tant que privés et à leurs risques et périls;
- la libre circulation du bétail continue d'être garantie;
- l'inspection forestière reste également garantie, moyennant entente préalable avec l'inspection des routes".

Ceci peut-il convenir à M. Schluep ?"

M. Yves Houriet, président, demande au Conseil municipal si la convention qui a été transmise aux Conseillers de ville n'est pas la version finale qui doit être acceptée.

M. Stéphane Boillat, maire, répond qu'il constate à l'instant qu'il y a eu un changement, justement à ce point-là mais que la commune n'a pas été avertie.

M. Yves Houriet, président, mentionne par conséquent que le point a déjà été modifié mais pas tout à fait comme le désire M. Christian Schluep, Rad.

M. Patrick Linder, Soc : "Qu'on sache vraiment de quoi on parle. Nous devons nous prononcer sur un crédit. Je crois que techniquement on ne se prononce pas sur le transfert lui-même du tracé. On dégage de l'argent pour que ce transfert puisse être effectif."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je pense que, sur un point formel, vous devez libérer le montant. Le Conseil municipal est compétent pour signer la convention. Ce soir il ne s'agit pas vraiment de modifier une convention mais plutôt d'autoriser le Conseil municipal à la signer, selon le libellé présenté. Si vous souhaitez un changement de celui-ci, ceci voudrait dire qu'on devrait rencontrer tous les partenaires pour leur proposer le libellé que vous désirez. J'ai le sentiment que le nouveau texte est assez proche de ce que vous voulez."

M. John Buchs, Rad. : "Est-ce qu'on peut nous garantir que les autres articles n'ont pas été modifiés, parce que signer c'est s'engager et nous ne voulons pas de problème avec les résidents et aussi avec les téléskis. C'est un peu cavalier que les autres communes fassent des changements sans un échange de discussions entre les différentes communes."

M. Stéphane Boillat, maire, confirme qu'il n'y a pas d'autre changement.

M. Cornelio Fontana, Rad., demande que cet article soit à nouveau lu aux Conseillers de ville.

M. Stéphane Boillat, maire, relit la nouvelle version : "La route de Chasseral conserve son caractère alpestre et continuera d'être utilisée/exploitée comme jusqu'à présent, en particulier :

- pendant la période hivernale la route est fermée et peut continuer à être utilisée par les propriétaires concernés pour rejoindre leurs parcelles, ce en tant que privés et à leurs risques et périls;
- la libre circulation du bétail continue d'être garantie;
- l'inspection forestière reste également garantie, moyennant entente préalable avec l'inspection des routes"

M. Cornelio Fontana, Rad., demande pourquoi parle-t-on de bétail.

M. Stéphane Boillat, maire : "Je ne suis pas un spécialiste en bétail. Je présume qu'en hiver les vaches peuvent être lâchées. La garantie pour les téléskis, c'est la phrase : "continuera d'être utilisée/exploitée comme à présent".

M. Christian Schluep, Rad. : "Je suis d'accord avec la modification. Je trouve toutefois navrant d'avoir reçu une convention qui a été modifiée entre temps. Si nous n'avions pas fait une intervention nous n'aurions jamais su qu'elle avait changé."

M. Stéphane Boillat, maire, partage cet avis.

M. John Buchs, Rad. : "Il serait souhaitable qu'à l'avenir, puisque nous allons être de plus en plus appelés à signer de tels actes, que l'ensemble des signataires soient réunis afin de discuter ce qui est présenté."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Contrairement à ce qu'on a pu lire dans la presse la semaine dernière, la reprise de la route de Chasseral par le canton est une très bonne affaire pour notre commune. Il faut savoir que même si elle n'est pas ouverte en hiver, son entretien s'élève à quelque Fr. 450'000.- ces dernières années. Nous acceptons par conséquent sans hésitation ce crédit extraordinaire de Fr. 61'620.- et son financement par autofinancement. Nous remercions le Conseil municipal de nous avoir demandé notre avis sur un crédit qui est en réalité de sa compétence."

Au vote le point 11 let. a) cantonalisation de la route de Chasseral, des Savagnières au col de Chasseral, votation d'un crédit extraordinaire de Fr. 61620.- et son financement par autofinancement, est accepté par 21 voix et 6 abstention.

M. Yves Houriet, président, informe les membres qu'il s'agit maintenant de discuter du point 11 let. b) Transfert du tronçon des routes communales rue du Vallon, rue de la Gare, rue de la Suze, dans le réseau des routes cantonale – décision

M. Cornelio Fontana, Rad. : "La fraction radicale a examiné avec attention la proposition du canton et sommes d'accord sur le principe que le canton soit propriétaire de la route qui relie la route cantonale de Neuchâtel à la route cantonale Bienne – La Chaux-de-Fonds – Tramelan. Toutefois, le tracé nous pose un problème, en effet :

- Est-il judicieux de faire passer devant la Gare tout le trafic direction Bienne – Tramelan (sécurité - difficultés avec le rond point) ?
- Est-il logique de faire monter tout le trafic y compris les poids lourds jusqu'à l'Erguel pour après redescendre à Bienne. La réponse est à l'évidence: Non.
- De plus, le virage à 90° en haut de la rue de la Gare oblige les poids lourds descendant à se déporter complètement sur la gauche sans compter le problème du giratoire de la Gare. De plus, chacun sait que le trafic Neuchâtel – Bienne passe par le plateau de la Gare – garage du Midi – rue du Midi, car : giratoire facilité, route plate ou à faible pente, virages larges avec grand rayon. Vouloir faire monter le trafic arrivant de Bienne jusqu'à l'Erguel pour redescendre à la Gare par une route à forte pente et un virage à 90° est un rêve qui ne fonctionnera pas. Le parti radical propose donc de demander au canton de reprendre également le 2<sup>ème</sup> tracé. Il y aurait aussi la possibilité de cantonaliser la rue du Midi, mais avec le problème des stops et des virages à 90°."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Nous sommes d'accord avec la fraction radicale. En ce qui concerne le second tronçon, qui passe à travers notre cité, nous pouvons aussi nous rallier à la proposition qui nous est faite de le céder au canton. Cela ne nous coûtera rien, au contraire cela nous épargnera des frais d'entretien à l'avenir. Seul bémol, la suppression des places de parc le long de la rue de la Gare. Ainsi nous aurions préféré que Berne choisisse un autre tracé, passant par la rue du Midi, la rue du Chasseral puis par le Plateau de la Gare. Cette solution n'entrant malheureusement pas en ligne de compte car le Plateau de la Gare n'appartient pas à la commune, mais aux CFF. Ont-ils néanmoins été approchés par les autorités cantonales compétentes ? A priori, non. La loi impose que les routes cantonales forment un réseau ininterrompu. Cédons alors ce chaînon manquant. Mais n'y a-t-il pas d'autres maillons qu'il serait tout aussi urgent de combler, et où le canton fait preuve de moins d'empressement ? La route des Convers par exemple."

M. Vincent Scheidegger, Soc : "Le transfert des routes communales, rue du Vallon rue de la Gare, Rue de la Suze, au canton est une bonne chose ainsi le réseau cantonal ne sera plus interrompu. De plus, il n'en coûterait rien à la commune. Par conséquent le parti socialiste accepte ce transfert au canton."

M. Yves Houriet, président : "Nous sommes ici devant une proposition de la fraction alliance jurassienne et de la fraction radicale. Une extension par rapport au projet initial est demandée."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "J'ai rencontré M. Acquadro de l'office des ponts et chaussées du canton de Berne ainsi que M. Friedli du même office. Par rapport à la route cantonale, je peux vous dire que le canton n'est pas entré en matière plus loin après avoir étudié le tracé de la rue du Midi, rue de Châtillon, parce qu'il aurait été nécessaire de modifier la totalité du carrefour entre la rue des Jonchères et la rue de Châtillon, ainsi que de supprimer la totalité des places de parc le long de la rue du Midi. Ensuite, le canton n'est pas entré en matière sur le Plateau de la Gare, puisque c'est une route qui appartient aux CFF et que le canton ne discute pas avec les CFF. Je vous répète ce qui m'a été dit tout simplement. La seule voie possible, qui paraisse utilisable d'après M. Acquadro, est la rue de la Suze, rue de la Gare."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Et dans le cas où la commune obtient le Plateau de la Gare, est-ce que le canton ouvre le dossier, puisque il s'agira de discuter avec nous ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je ne sais pas si c'est prudent de répondre. Je pense que vous serez à la retraite et moi aussi, parce que vous savez que discuter avec les CFF c'est une affaire très compliquée et surtout très longue. Nous pouvons toutefois essayer."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Nous souhaitons qu'on essaye et peut-être qu'on arrivera à faire quelque chose. Puisque la réponse du canton est qu'on ne peut pas discuter avec les CFF eh bien si nous, nous arrivons à discuter avec eux, nous pourrons ensuite traiter avec le canton."

M. Pierre-Yves Baumann, FC :"Dans ce qui est proposé ce soir, il y a des avantages et des inconvénients. En tenant compte de tout cela, la fraction force citoyenne accepte ce qui est proposé puisqu'il n'y a pas d'autre solution à ce stade de la discussion."

M. Patrick Tanner, AJU : "M. Cornelio Fontana, Rad., a parlé d'extension. Evidemment nous sommes sur ce principe d'accord. Toutefois je ne serais pas pour multiplier par deux le nombre de routes cantonales, parce que c'est une autonomie que la commune perd au niveau des déviations et fermetures de certaines routes. S'il y a un tracé différent qui est étudié je serais pour supprimer le précédent et non pour l'étendre. C'est une perte du contrôle du réseau communal."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Je demanderais à M. Patrick Tanner, AJU, de retirer sa proposition parce qu'elle est impossible. Si vous supprimer le tronçon en cause, celui qui va à Tramelan ne peut plus monter. Lorsque vous arrivez à la rue du Midi 55, le camion tourne et puis lorsqu'il veut continuer de tourner, il arrive devant l'ancien "Montagnard" et puis là, il ne peut plus rien faire. Pour ceux qui vont à Tramelan, il n'y a pas d'autre accès que ce qui nous est proposé ce soir."

M. Patrick Tanner, AJU : "Je comprends bien le problème qui se pose en direction de Tramelan et donc, je me rallie à ce projet unique avec les propositions formulées par M. le maire."

Au vote, le transfert du tronçon des routes communales, rue du Vallon, rue de la Gare, rue de la Suze, dans le réseau des routes cantonales, avec une négociation ultérieure du Conseil municipal auprès des CFF, et si elle aboutissait auprès du canton, est accepté par 24 voix et 3 abstentions.

12. Votation d'un crédit d'engagement de Fr. 123'740.-, figurant à raison de Fr. 120'000.- au budget des investissements, pour la réfection de la conduite de gaz de la rue de Châtillon, ceci en coordination avec les travaux PGEE – décider du mode de financement

*Rapport des points 12 et 13 du Conseil municipal :*

Le Corps électoral a accepté le 10 juin 2001 la libération d'un crédit de Fr. 2'200'000.- pour l'assainissement de canalisations selon le PGEE. Divers tronçons ont d'ores et déjà été réalisés. Ainsi, le secteur des Longines a été exécuté, le secteur Est a été largement réalisé, tandis que le PGEE a été installé à la rue du Vallon, à l'occasion des travaux de réfection de la chaussée sur le Plateau de la Gare. Il s'agit désormais de réaliser le PGEE dans sa descente, pour relier la rue Basse, le Plateau de la Gare, à la Suze.

Dès lors que des travaux importants auront lieu, à Saint-Imier, sur la route cantonale Bienna-La Chaux-de-Fonds, probablement dès 2008, il est important de réaliser ce chantier cette année, afin d'éviter de multiplier les chantiers routiers et les déviations dès que les travaux sur la route cantonale Bienna-La Chaux-de-Fonds débuteront.

Ainsi, le service des travaux publics a décidé de réaliser cette étape du PGEE en 2007. La mise en conformité des conduites d'eau claire et d'eau usée à la rue de Châtillon entre la rue du Vallon et la Suze (voir plan en annexe) devrait débuter en mai 2007 après un appel d'offres. Dans un souci de coordination, le service de l'équipement a dû revoir ses priorités dans la rénovation des réseaux d'eau et de gaz, afin de profiter des fouilles du PGEE pour rénover les réseaux d'eau et de gaz dans la mesure nécessaire.

Cela permet non seulement de limiter les coûts, mais également les nuisances pour les usagers et les riverains de la rue de Châtillon. Il est donc proposé de :

1. Remplacer la conduite de gaz vétuste existant entre la rue des Noyes et le carrefour rue de Châtillon – rue du Vallon assainie par la technique de réfection des joints internes en 1981. Les branchements de l'entrepôt des Noyes ainsi que des riverains de la route seront partiellement remis à neuf. A noter qu'une nouvelle alimentation en gaz du bâtiment des Noyes utilisée tant par le service de l'équipement que par celui des travaux publics permettra à terme de résoudre le problème du chauffage de ce bâtiment.
2. Rénover une partie des conduites d'eau et des équipements (réducteur de pression) présents dans le secteur du carrefour rue des Noyes – rue de Châtillon – rue des Noyettes. Cette zone du réseau est très importante car elle permet d'alimenter le Syndicat des Eaux de Chasseral (SECH), les Longines et la zone industrielle des Noyes.

Les coûts des travaux mentionnés ci-dessus n'ont pu être intégré que partiellement au plan financier 2007-2012 de la commune au moment de son élaboration. En effet, le projet détaillé de rénovation, mise en place des conduites d'égouts et d'eaux claires du PGEE, préparé par le bureau d'ingénieurs mandaté par la commune n'est connu que depuis fin janvier 2007. Il n'était donc pas possible de prévoir précisément lors de l'établissement du dernier plan financier quelles sections des réseaux étaient touchées par la réalisation du PGEE.

Toutefois, il ne serait pas cohérent de ne pas profiter de la réalisation du PGEE pour moderniser les infrastructures des réseaux d'eau et de gaz dans le secteur de la rue de Châtillon qui en ont bien besoin.

Les travaux envisagés sont les suivants :

**Remplacement des conduites de gaz (montant de Fr. 120'000.- au plan financier 2007-2012) :**

Matériel pour effectuer le changement des conduites (PN5 Ø 250 mm, longueur 200 m), la rénovation de 4 branchements par le service du gaz.	55'000.-
Travaux de génie civil et honoraires de l'ingénieur (part payée par le budget du Gaz).	60'000.-
<b>TOTAL HT</b>	<b>115'000.-</b>
TVA (7.6 %)	8'740.-
<b>TOTAL</b>	<b>123'740.-</b>

**Remplacement des conduites d'eau (montant non prévu au plan financier 2007-2012) :**

Matériel pour effectuer le remplacement des conduites en fonte (Ø 200), la mise en place d'une chambre et d'un réducteur de pression, la rénovation de 4 branchements par le service des Eaux.	40'000.-
Travaux de génie civil et honoraires de l'ingénieur (part payée par le budget de l'alimentation en eau).	65'000.-
<b>TOTAL HT</b>	<b>105'000.-</b>

TVA (7.6 %)	7'980.-
<b>TOTAL</b>	<b>112'980.-</b>

Ces travaux seront réalisés par autofinancement.

Au vu de ce qui précède, la commission de l'équipement, la commission des finances et le Conseil municipal, unanimes, vous recommandent la votation d'un crédit d'engagement de Fr. 123'740.-, figurant à raison de Fr. 120'000.- au budget des investissements, pour la réfection de la conduite de gaz de la rue de Châtillon, ceci en coordination avec les travaux PGEE et la votation d'un crédit d'engagement de Fr. 112'980.-, ne figurant pas au budget des investissements, pour la réfection de la conduite de distribution d'eau potable de la rue de Châtillon, ceci en coordination avec les travaux PGEE, et d'assurer le financement de ces dépenses par autofinancement.

*Ouverture de la discussion :*

M. Jacques Vuitel, AJU : "La fraction alliance Jurassienne a étudié avec intérêt la demande d'un crédit d'engagement pour la réfection de la conduite de gaz de la rue Châtillon. Ces travaux se réaliseront en parallèle avec ceux du PGEE qui débuteront au début mai de cette année. Cette façon de faire permet de diminuer les coûts et les nuisances pour les riverains. La fraction alliance jurassienne demande donc la votation du crédit d'engagement de Fr.123'740.- figurant à raison de Fr. 120'000.- au budget des investissements. Nous en demandons son financement par autofinancement."

M. Vital Carnal, Soc : "Je vais lier le point 12 et le point 13. Une nouvelle étape du PGEE débute en mai dans un souci de rationalisation il est logique de lier la rénovation des réseaux d'eau au gaz à celui du PGEE. Afin de réaliser ces travaux, le parti socialiste propose d'accepter le crédit d'engagement de Fr. 123'740.-, figurant à raison de Fr. 120'000.- au budget des investissements, pour la réfection de la conduite de gaz de la rue de Châtillon ainsi que le crédit d'engagement de Fr. 112'980.-, ne figurant pas au budget des investissements, pour la réfection de la conduite de distribution d'eau potable de la rue de Châtillon et d'en assumer le financement par autofinancement."

M. Christian Schluep, Rad : "La fraction radicale se rallie à la proposition et propose d'accepter le crédit d'engagement par autofinancement."

Au vote le crédit d'engagement de Fr. 123'740.-, figurant à raison de Fr. 120'000.- au budget des investissements, pour la réfection de la conduite de gaz de la rue de Châtillon, ceci en coordination avec les travaux PGEE, avec son financement par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

13. Votation d'un crédit d'engagement de Fr. 112'980.-, ne figurant pas au budget des investissements, pour la réfection de la conduite de distribution d'eau potable de la rue de Châtillon, ceci en coordination avec les travaux PGEE – décider du mode de financement

La parole n'est pas demandée.

Au vote, le crédit d'engagement de Fr. 112'980.-, ne figurant pas au budget des investissements, pour la réfection de la conduite de distribution d'eau potable de la rue de Châtillon, ceci en coordination avec les travaux PGEE, avec son financement par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

#### 14. Divers et imprévu

M. Daniel Müller, Rad. : "Le parti radical a pris connaissance avec un vif intérêt et beaucoup de plaisir du rapport d'activités 2006 de Pro Saint-Imier. Nous tenons à remercier les bénévoles de Pro Saint-Imier qui consacrent plusieurs journées par année à l'entretien des bancs et lieux de pique-nique aux alentours de Saint-Imier. Nous apprécions également beaucoup l'organisation du concours de décoration florale qui contribue à rendre notre Cité joyeuse et sympathique. Pro Saint-Imier participe également à l'organisation de "Noël ensemble". Le bénévolat n'étant pas toujours reconnu dans notre société, nous tenons à rendre hommage à l'équipe de Pro Saint-Imier, emmenée par le dynamique président Florian Schwaar. Nous voudrions associer à ces remerciements l'association cantonale de tourisme pédestre qui, par son représentant régional M. Michel Meyer, contribue grâce à une signalisation adéquate, à faire découvrir notre région à de nombreux touristes heureux de parcourir notre belle nature. Et pour terminer un coup de chapeau à M. Silvano Moghini pour son efficace collaboration avec son équipe des travaux collectifs."

M. Yves Houriet, président mentionne que la prochaine séance du Conseil de ville aura lieu le 26 avril 2007 à 19 h 30.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 50

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
Le président :                   Le vice-chancelier :